

**PROCÈS-VERBAL  
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU  
TENUE AU 102, RUE DE LA FABRIQUE  
A 19h 30  
LE 22 JUIN 2009**

Sont présents:

Messieurs Stéphane Bernard, Jacques Comtois, David Dubois, siégeant sous la présidence de madame Lyne Audet

Est également présent:

Monsieur Yvon Tardy, inspecteur municipal agissant comme secrétaire de la réunion.

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur David Dubois, et unanimement résolu que l'ordre du jour est accepté tel que rédigé.

**ACCEPTATION DU RAPPORT DU 27 MAI 2009**

Il est proposé par monsieur Stéphane Bernard et unanimement résolu que le rapport du 27 mai 2009 est accepté tel que rédigé.

**P.I.I.A. LINDA DAIGNEAULT**

Considérant la demande de permis de construction de madame Linda Daigneault afin de construire une résidence sur le lot 47-46 du cadastre de St-Marc;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Jacques Comtois, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

**P.I.I.A. FRANCE COURNOYER**

Considérant la demande de permis de construction de madame France Cournoyer, de construire une résidence sur une partie du lot 468 du cadastre de St-Marc;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par madame Lyne Audet, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation;

### **P.I.I.A. LE PETIT ÉPICIER DE LA RIVE**

Considérant la demande de permis d'affichage de monsieur Thierry Rison, afin de remplacer une enseigne détachée sur une partie du lot 52 du cadastre de St-Marc;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Stéphane Bernard, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation;

### **P.I.I.A. LE CHÂTEAU DE CYR**

Considérant la demande de permis d'affichage de madame Marie-ève Cyr afin d'implanter une enseigne détachée et une autre attachée sur une partie du lot 20 du cadastre de St-Marc;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur David Dubois, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation;

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame Lyne Audet, et unanimement résolu que l'assemblée est levée.

Il est 21h 30

Yvon Tardy  
Inspecteur municipal

Lyne Audet  
Présidente